



**HONORAIRES**

De TRANSACTION à la charge de l'ACQUEREUR

**APPARTEMENT, MAISONS, PROPRIETE, TERRAINS, GARAGE**

de 0	à 120 000 € (forfait).....	6 700 € TTC
de 120 001€	à 150 000 €.....	6 % TTC
de 150 001 €	à 300 000 €.....	5.5 % TTC
au-delà de 300 001 €.....		4.8 % TTC

(TVA à 20 %)

**DE LOCATION**

<b>BAUX D'HABITATION</b>	<b>5 % TTC (1) à la charge du locataire (2)</b> (Dans la limite d'un plafond maximum de 11 € le m²) <b>5 % TTC (1) à la charge du propriétaire</b>
<b>BAUX PROFESSIONNELS</b>	10 % TTC (1) à la charge du locataire
<b>BAUX COMMERCIAUX</b>	10 % TTC (1) à la charge du locataire
<b>BAUX MEUBLES</b> (non saisonniers)	<b>6 % TTC(1) à la charge du locataire (2)</b> (Dans la limite d'un plafond maximum de 11 € le m²) <b>6 % TTC (1) à la charge du propriétaire</b>
<b>BOX, GARAGE</b>	10 % TTC à la charge du locataire

(TVA à 20%)

(1) Calculés sur le montant du loyer annuel hors charges

(2) Visite du logement, Constitution du dossier, Rédaction de bail, réalisation de l'Etat des lieux.

Coût des prestations : Zone non tendue : 8 € TTC par m² et 3 € TTC par m² prix de l'état des lieux : plafond 11 € TTC le m²